

# Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 Avril 2016

L'an deux mille seize, le 8 Avril, le Conseil Municipal de la commune de LAURIERE, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude HENNO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 14

Date de convocation du conseil municipal: 05/04/2016

PRESENTS : M. Jean-Claude HENNO, Mme Angélique VIOLLE, M. Jean-Pierre PORTE, Mme Michèle CHABROULLET, M. Michel FORT, M. Michel BOISRAMIER, M. Gilles GUILLARD, M. Patrick LAGORCEIX, M. Christian LEBON, M. Pierre TANIÈRE.

ABSENTS : M. Frédéric SALESSE, Mme MEILLAT Josette

POUVOIRS : M. Patrick LARDY à Mme Angélique VIOLLE

Mme Corinne BERNADET à M. Patrick LAGORCEIX

Constatation du Quorum

Secrétaire de séance : Madame Angélique VIOLLE

Lecture de l'ordre du jour

## **1. PV réunion du 24 mars 2016**

Adopté à l'unanimité

## **2. Ouverture de ligne de trésorerie**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la commune, pour ses besoins de financements de 2016, souhaite disposer d'une ligne de trésorerie de 70 000€ pour faire face à des besoins momentanés de trésorerie du au retard de versement des subventions. Une proposition a été demandée au Crédit Agricole et à la Caisse d'Épargne. Après consultation, il apparaît que l'offre de la Caisse d'Épargne soit plus favorable à la fois en termes de tarifs et de facilité d'utilisation. Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer en faveur du contrat de ligne de trésorerie proposé par la Caisse d'Épargne et dont les caractéristiques sont les suivantes :

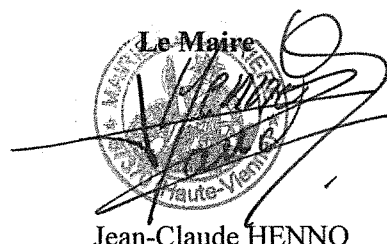
- taux fixe 1,10%
- traitement automatique des tirages et des remboursements sans minimum requis
- intérêts payable trimestriellement
- commission d'engagement : 0.20% du montant
- commission de mouvement : néant
- frais de dossier : néant
- commission de non-utilisation : 0,25% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et de l'encours moyen des tirages sur le trimestre, payable selon les mêmes modalités que le paiement des intérêts
- durée : 365 jours
- montant : 70 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer une ligne de trésorerie de 70 000€ pour une durée de 365 jours selon les conditions citées ci-dessus, auprès de la Caisse d'Épargne afin de répondre au besoin ponctuel de Trésorerie. Et autorise le Maire à signer le contrat portant ouverture de la ligne de Trésorerie, ainsi que tout autre document relatif au fonctionnement de la ligne de Trésorerie.

Secrétaire de séance



Angélique VIOLLE



Le Maire  
Jean-Claude HENNO